



Décision n° 2022-06

Portant marché de prestations de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la réfection de la voirie du quai de la marine

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu le 4° de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (hors marché public à procédure formalisée) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-7 ;
- Vu l'offre de la société Colas Montaron

Décide

Article 1 : il est passé un marché de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la réfection de la voirie du quai de la marine :

Maitrise d'œuvre :

Titulaire : Cible VRD 9 Bis rue de Masnières 59159 MARCOING

Montant : 2125 € HT soit 2550 € TTC.

Travaux : Colas Montaron, ZI la petite savate, 59600 MAUBEUGE.

Montant : 23 824, 50 € HT soit 28 589, 40 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera envoyée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,
Le 13 juillet 2022

Le Maire,
François ERLEM